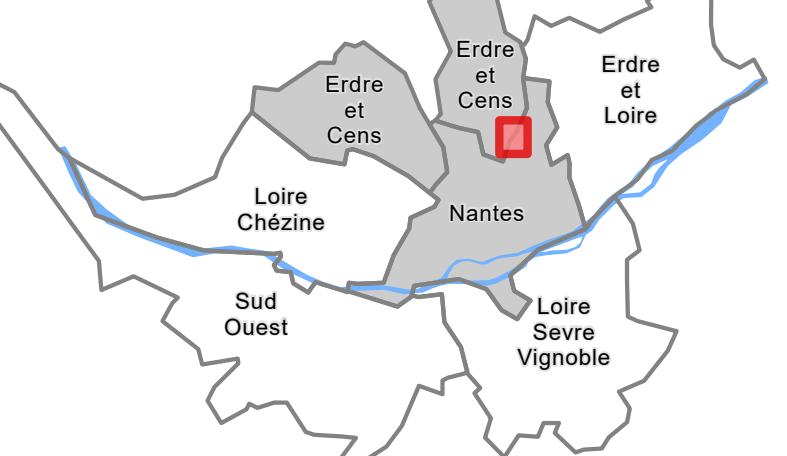


Planche
G21

Approuvé le 05 avril 2019

Modifié le 16 décembre 2022

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023



4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

Zonage
Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques



Lineaire commercial souple

Lineaire commercial strict



Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services



Polarté commerciale majeure



Polarté commerciale intermédiaire



Polarté commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise



Périphérie de projet urbain intégrant des commerces



Pôle de services



Périmètre tertiaire



Implantation du bâti



Recul / Retrait minimal



Implantation obligatoire



Zone non-aedificandi



Protections patrimoniales



Séquence urbaine de type 1



Séquence urbaine de type 2



Périmètre patrimonial



Patrimoine bâti



Petit patrimoine bâti



Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination



Cône de vue



Liaisons



Principe de liaison viaire



Principe de liaison modes actifs



Périmètres reportés



Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)



Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)



Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)



Fond de plan



Parcelle




Emprise Bâtie



Surface en eau



Limite communale



GRILLE DE REPERAGE

